UNIVERSITÉ ET RECHERCHE

Territoire acquis : dossier d’étude

Quatre mots : cession, affectation, occupation et jouissance.

Résultats d’apprentissage

À la fin, l’étudiant ou l’étudiante pourra	Niveau (Bloom)
Définir la cession, l’affectation, l’occupation et la jouissance	Se souvenir
Expliquer pourquoi le territoire est appelé territoire acquis	Comprendre
Opposer le critère de l’occupation (Delgamuukw, Tsilhqot’in) à une revendication fondée sur la concession de la Couronne	Analyser
Analyser si l’affectation de routes peut lier un intérêt que seule une cession peut abandonner	Analyser
Évaluer l’affirmation selon laquelle les titres posés dessus se trouvent par-dessus l’intérêt, et non à sa place	Évaluer

Aperçu

La Couronne a acheté la terre aux Mississaugas en 1784 et l’a mise de côté par sa propre proclamation, un acte de donation à une catégorie qu’elle avait nommée en 1779. La Nation soutient que ce que la Couronne a mis de côté par son propre instrument, elle le détient lié par cet instrument : un intérêt dérivé de la Couronne, non un droit de l’art. 35, préservé par l’art. 109, protégé par l’art. 52, jamais cédé. Routes, parcs et titres sont au-dessus; l’intérêt est en dessous.

Sources primaires

La proclamation de Haldimand, 25 octobre 1784

« dont eux et leur postérité doivent jouir pour toujours »

Traduction libre de l’anglais.

Loi constitutionnelle de 1867, art. 109

« sous réserve des fiducies existantes à cet égard, et de tout intérêt autre que celui de la province »

Loi constitutionnelle de 1982, art. 35(1)

« Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés »

Trois lectures

	Les tribunaux, en général	L’Ontario et les municipalités	La Nation mohawk de Grand River
Le critère	L’occupation à la souveraineté (Delgamuukw)	Le titre et l’enregistrement	La concession de la Couronne, et la filiation
Les routes	Pas une question de titre	Des chemins publics affectés	Affectés par la catégorie : aucun
Le résultat	Des droits selon l’art. 35, susceptibles d’atteinte	Des titres sûrs	Un intérêt en dessous, jamais cédé

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Territoire acquis : dossier d’étude

Historiographie

Depuis Calder, le droit canadien des terres autochtones est le droit de l’occupation. Le territoire acquis est une autre catégorie : une terre que la Couronne a elle-même obtenue puis concédée; la question n’est donc pas ce qu’un peuple faisait avant l’arrivée de la Couronne, mais ce que la Couronne a promis, et à qui. Un tribunal pourrait conclure qu’un peuple n’a jamais tenu une terre de façon exclusive et rester lié par la promesse de la Couronne.

Questions de discussion

1. Pourquoi la Nation insiste-t-elle pour dire que le territoire a été acquis, et non détenu depuis des temps immémoriaux?
2. Quelle est la différence entre une cession et une affectation? Laquelle peut abandonner l’intérêt de la catégorie?
3. Le critère de l’occupation peut-il s’appliquer équitablement à une terre que la Couronne a concédée?
4. Qu’est-ce qu’un vice caché dans un titre, et comment l’art. 109 pourrait-il en créer un?
5. Que veut dire « par-dessus, et non à la place » pour un propriétaire sur le territoire?
6. **Appliquer.** Une ville élargit une route sur le territoire. Lequel des quatre mots s’applique, et pourquoi?

Lectures complémentaires

Selon le Chicago Manual of Style (17e éd.), forme bibliographique.

Nation mohawk de Grand River. *The Acquired Territory Doctrine*. National Books II. Territoire de Grand River, Ohsweken : Mohawk’s Printer for Grand River, 2026.

Nation mohawk de Grand River. *Lands and the Tract*. National Books IV. 2026.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

UNIVERSITÉ ET RECHERCHE

Territoire acquis : dossier d’étude

Consignes du travail

Choisis un sujet

A	En 1 500 mots, évalue si les terres de la rivière Grand s’analysent mieux comme territoire acquis que comme terres détenues par occupation. Cite au moins trois sources.
B	Le critère de l’occupation peut-il s’appliquer équitablement à une terre que la Couronne a concédée? Réponds dans un essai argumenté.
C	Appliquer. Une ville élargit une route sur le territoire. Lequel des quatre mots s’applique, et pourquoi? Rédige un essai argumenté qui applique les lectures.

Exigences

- Une argumentation : une thèse énoncée au premier paragraphe et défendue tout au long.
- Au moins trois sources primaires de la liste ci-dessous, citées avec précision et lues dans leur contexte.
- Au moins deux sources secondaires, dont une hors des livres de la Nation.
- La meilleure objection à ta thèse, énoncée avec équité, et ta réponse.
- Des notes de bas de page et une bibliographie selon le Chicago Manual of Style (17e éd.).
- 1 500 mots, à 10 % près, sans les notes ni la bibliographie.

Sources à utiliser

- La proclamation de Haldimand, 25 octobre 1784
- Loi constitutionnelle de 1867, art. 109
- Loi constitutionnelle de 1982, art. 35(1)

Une structure suggérée

- Introduction : la question, son importance et ta thèse.
- Contexte : les instruments et les événements, brièvement, dans l’ordre.
- Analyse : les sources, lues de près, une affirmation à la fois.
- L’objection : la meilleure thèse contraire, et ta réponse.
- Conclusion : ce qui en découle, et ce qui reste ouvert.

Échéancier

- Semaine 1 : choisis un sujet; lis les sources primaires; rédige une proposition d’un paragraphe.
- Semaine 2 : cherche les sources secondaires; prépare un plan avec ta thèse et l’objection.
- Semaine 3 : rédige le texte complet; échange-le avec un pair pour des commentaires écrits.
- Semaine 4 : révise et remets.

Présentation et remise

Caractères de 12 points, double interligne, pages numérotées, ton nom et le sujet en première page. Remets selon les consignes; les questions de discussion peuvent aussi être remplies en ligne.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Territoire acquis : dossier d’étude

Intégrité

Ton travail doit être le tien. Cite chaque source. Si tu utilises un outil d’IA pour une partie du travail, indique lequel et comment, dans une note à la fin.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Territoire acquis : dossier d’étude

Pour le corps professoral : normes visées

Compétences universelles	Repérer les faits et les affirmations clés; Comprendre les perspectives et les points de vue; Analyser et évaluer les preuves; Appliquer : qu’est-ce que cela veut dire pour nous?. Les mêmes partout, quel que soit le programme.
Résultats d’apprentissage	Cinq résultats formulés avec les verbes de Bloom, chacun lié à une activité.
Réconciliation	Appels à l’action 62 et 63 de la CVR.
Droits en éducation	DNUDPA, art. 14 et 15; art. 26 sur les terres « utilisées ou acquises »
Sources primaires	Chaque instrument et chaque loi cités et attribués; les lectures vérifiées à leur lumière.
Citation	Chicago Manual of Style, 17e édition.
Équilibre	Trois lectures côte à côte; le dossier nomme sa propre position.
Durée	Un séminaire d’environ deux heures; le travail sur une semaine.

Évaluation : le travail

	Excellent	Bien	Suffisant	À améliorer
Sources	Au moins trois sources primaires, citées avec précision et lues dans leur contexte	Trois, citées avec exactitude	Moins, ou citées approximativement	Absentes ou mal lues
Analyse	Évalue les lectures à la lumière des documents et montre ce qui dépend de la différence	Compare clairement les lectures	Les décrit	En reprend une seule
Argumentation	Un jugement clair qui répond à la meilleure objection	Un jugement clair et appuyé	Peu appuyé	Aucun jugement clair
Rédaction et citation	Précise; style Chicago partout	Claire; petites erreurs	Passages peu clairs	Difficile à suivre

Ce dossier expose la position de la Nation mohawk de Grand River à côté d’autres positions. Il sert à l’étude et ne constitue pas un avis juridique.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.